



REGLEMENT SPORTIF CONFÉRENCE CENTRE OUEST SAISON 2017-2018

Le présent règlement est en vigueur pour l'année universitaire en cours et chaque équipe engagée dans les diverses formules de championnats organisées au sein de la conférence s'engage à le respecter.

↳ En l'absence de règlement spécifique FF Sport U (voir guide sportif 2017-2018), c'est le règlement fédéral de la discipline qui sert de référence.

Engagement des Equipes

- **N2** : ouvert à toutes les associations sportives (université ou école).
- **CFDU Football** : réservé aux équipes composées uniquement de joueurs d'universités, hors STAPS.
- **C.F.E.** : réservé aux A.S. « Ecoles ».
La qualification des équipes doit se faire dans chaque académie avant la mi-décembre.
- **IUT** : équipes constituées uniquement de joueurs(ses) inscrits en IUT.

Les engagements des équipes doivent se faire **en ligne AVANT LE 6 OCTOBRE**. Les modalités d'inscription sont transmises aux A.S. mi-septembre.

Licences FF Sport U

Règle 3.5 : L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse dans le cas des sports collectifs :

- de **sa licence valide** (ou à titre exceptionnel d'une attestation délivrée par le CR Sport U) **accompagnée de la carte d'étudiant**.
- En cas de non présentation de la carte d'étudiant, il est possible de présenter un certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité.

La présentation des pièces ci-dessus signifie que l'A.S. est en possession du certificat de non contre indication à la pratique du sport de compétition.

Règle 3.6 : En cas de non respect de ces dispositions ou de fraude avérée, constatés même a posteriori, les sanctions suivantes seront automatiquement appliquées : en sports collectifs

- *match perdu par pénalité pour l'équipe fautive et suspension immédiate du joueur selon les règles des CMR ou CMN correspondantes.*

La mise en place de la dématérialisation des licences permet à chaque étudiant d'éditer sa licence et/ou chaque responsable d'équipe d'éditer toutes les licences de son groupe sur papier, soit d'en établir un listing pour présentation lors des rencontres à l'arbitre et au capitaine adverse.

Si un joueur ou un coach n'est pas en capacité de fournir ces documents, le joueur ne pourra pas être inscrit sur la feuille de match et donc ne pourra pas participer à la rencontre. **Rappel !** Tout coach non titulaire de la licence sportive doit **obligatoirement** posséder la licence dirigeant.

A NOTER : Concernant les sports collectifs, le nombre maximum de licenciés individuels et extérieurs autorisé est le suivant :

- Rugby à 13 : **4 joueurs**
- Basket-ball, handball, hockey en salle, volley-ball, beach-volley, water-polo, futsal masculin : **1 joueur**
- Football à 11 et à 8, futsal féminin : **2 joueurs**
- Football US : **5 joueurs**
- Rugby à 15, rugby à 7 : **3 joueurs**

Gestion et déroulement des rencontres

Chaque CR Sport U ou responsable de district est chargé d'organiser sur son territoire les rencontres prévues par le calendrier (lieu, horaires, désignation d'arbitres et transmission des informations aux équipes concernées).

Tous les matches doivent être joués, même dans le cas d'une rencontre sans enjeu, au risque de l'application du paragraphe Retard - Report – Forfait – Sanction.

Il est demandé aux A.S. de prendre toutes dispositions pour accueillir leurs adversaires dans les meilleures conditions tant sportives (table de marque, assesseurs...), que de convivialité (bouteilles d'eau, goûter de fin de match).

Règles de brûlage entre plusieurs équipes d'une même AS

- Pour Elite et Nationale 2 : En fonction des sports, vous devez vous référer au règlement national. Vous pouvez le consulter sur le site de la FFSU à partir de ce lien <http://www.sport-u.com/index.php?page=sports-collectifs>. Il suffit ensuite de cliquer sur le sport concerné.
- Pour deux équipes en Nationale 2 : les collectifs doivent être différents pendant toute la phase de conférence. Les premières feuilles de match détermineront les collectifs. Un joueur inscrit sur une feuille de match d'une équipe ne pourra plus jouer pour une autre équipe.

A la fin de la phase de conférence, le collectif des équipes peut être modifié et c'est le règlement national qui s'appliquera.

Arbitrage – Table de marque – Chronométrage

En cas d'absence d'arbitres, le match doit se dérouler normalement avec désignation par tirage au sort entre les deux équipes, des arbitres occasionnels (licence avec certificat médical !!).

Cependant, pour compléter le cadre administratif de chaque rencontre, il importe à chaque équipe qui reçoit de fournir des arbitres de touche et de table de marque :

- **Basketball, handball et volleyball** : 2 assesseurs de table (en cas de match sur terrain neutre, chaque équipe doit fournir un assesseur de table)
- **Football** : deux arbitres de touche fournis par l'équipe qui reçoit (CFDU, CFE, IUT)
- **Rugby** : chaque équipe doit fournir un arbitre de touche à chaque rencontre.

Maillots

- **L'équipe qui reçoit ou citée en 1^{er}** doit prévoir 1 autre jeu de maillots.
- Les joueurs doivent être porteurs de maillots numérotés.

Feuilles de matches - Envoi des résultats

1. **L'équipe citée en 1^{er}** fournit la feuille de match.
2. **Le coup d'envoi sera sifflé** seulement si la feuille de match est correctement remplie : noms – prénoms – n° de licences, inscrits lisiblement.
3. **L'équipe vainqueur devra** scanner et transmettre la feuille et donner les résultats (tél ou SMS) le jour même ou au plus tard le lendemain matin 10 H au CR Sport U organisateur.
4. **En cas d'égalité** : l'équipe nommée la première est responsable de l'envoi de la feuille de match.
5. **En cas de litige** : l'arbitre est responsable de la feuille de match.
6. **En cas de perte** : match perdu par forfait pour l'équipe en charge de l'envoi et frais de déplacement et arbitrage à la charge de l'équipe fautive.
7. **Résultats** : ils ne seront entérinés qu'après réception de la feuille de match.

Retard - Report – Forfait - Sanction

Retard d'une équipe

- Une équipe qui n'est pas en mesure de se présenter en tenue sportive sur le lieu et à l'heure indiqués de la rencontre, devra impérativement prévenir son CRSU d'appartenance par mail ou SMS et **si possible** le responsable de l'équipe adverse.
- Tout retard supérieur à 15 mn et non indiqué à son CRSU engendrera obligatoirement un match perdu pour l'équipe concernée.

Report de match

Une demande de report à titre exceptionnel peut être **effectuée**. Elle sera étudiée par les CRSU concernés sur production des justificatifs. Il est impératif que le délai pour la demande de report soit **d'au moins 72h** avant la rencontre.

Aucun match ne pourra être reporté sans l'accord du ou des CRSU concerné(s).

A NOTER :

- Lors d'un report de match, les **frais d'organisation** (location des installations sportives, arbitrage...) seront **à la charge** de l'équipe à l'origine du report, **si le délai de 72h n'est pas respecté**.
- En cas de report de dernier instant décidé par les CR Sport U (météo, terrain impraticable, grèves...) : reconduction de la rencontre dans les mêmes conditions à une autre date, déterminée par les CR Sport U, en fonction des disponibilités des équipes.

Forfaits

- L'absence imprévisible de transport ferroviaire (SNCF), maritime ou aérien, est le seul cas de force majeure pouvant justifier un forfait.
- Le forfait est prononcé si le nombre de joueurs requis par le règlement n'est pas présent sur le terrain 15 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre.

Sanctions

Tout forfait non annoncé à moins de 72 heures de la rencontre, entraînera la facturation à l'équipe responsable des frais engagés pour le match. **A savoir** : l'arbitrage, la location de salle ou terrain et les transports (sur la base de 0.35€ du km pour les déplacements en voiture et sur présentation des factures et justificatifs pour le train et le bus).

Le forfait de l'équipe entraînera **match perdu et se verra attribuer 0 point**, il sera établi une feuille de match avec l'attribution des scores suivants :

Basketball	45 – 00
Handball	21 – 00
Football	03 – 00
Rugby	25 – 00
Volleyball	03 – 00

Une équipe forfait en poule est exclue de toute qualification en finale de conférence.

Au deuxième forfait, l'équipe sera déclarée forfait général et sera exclue de la conférence pour l'année suivante.

En cas de forfait général déclaré en cours de championnat, l'équipe sera éliminée de la poule et tous les résultats et points obtenus lors des confrontations avec cette équipe ne seront pas pris en compte pour l'établissement du classement final.

Par contre, si des joueurs de cette équipe sont sous le coup d'une sanction disciplinaire, celle-ci sera maintenue et les poursuites réglementaires engagées.

Lorsqu'une finale de conférence est organisée dans une activité, y participer est obligatoire pour prétendre à une qualification aux CFU. (Sauf dérogation demandée et accordée par son CRSU de rattachement.)

Règlementation Sportive

Nombre de joueurs et durée des rencontres

Disciplines Sportives	Effectif joueurs			Inscrits sur la feuille de match	Durée des rencontres
	En jeu				
	Mini		Maximum		
	Début	En cours			
Football *	8 joueurs		11	16	2 x 45'
Foot 8 Filles	06 joueuses		07	10(mini06)	2 x 25'
Futsal	05 joueurs		05	12	2 x 20'
Rugby à 7	07 joueurs		07	12	2 x 07'
Rugby	11 joueurs		15	22 (mini 19)	2 x 40'
Basketball	05 joueurs	02 joueurs	05	10	4 x 10'
Handball	5 joueurs		07	14	2 x 30'
Volley-ball	6 joueurs		06	12	3 sets gagnants

***Rappel** : Un joueur remplacé devient remplaçant (changement illimité)

Pour information en tournois à 3 équipes, le temps de jeu sera le suivant :

- 4 x 08' pour le basket
- 2 x 20' pour le handball
- 2 sets gagnants (tie-break en 15 points au 3^{ème} set) pour le volley-ball
- 2 x 30' pour le football
- 4 x 5' pour le water-polo
- 20 ou 25' avec cap+1 systématique ou 13 points pour l'Ultimate
- 2 x 12' pour le futsal

Score nul à la fin du temps réglementaire :

- **Football**, le match nul est enregistré. *Une séance de tirs au but est réalisée pour départager les ex-æquo en fin de championnat (série de 5 puis mort subite).*
- **Rugby et Handball**, le match nul est enregistré.
- **Basketball**, autant de prolongations de 5' qu'il est nécessaire **pour départager les équipes.**

Dans le cadre de qualification sur une seule rencontre (Finales et matchs de classement) en cas de score nul en fin de rencontre :

- **Football**, tirs au but (*pas de prolongation*).
- **Handball**, une seule prolongation de 5' puis jets de 7 mètres par série de trois.
- **Rugby**, pas de prolongation. Le plus grand nombre d'essais marqués au cours de la rencontre, puis le plus grand nombre de tirs au but réussis: 5 tireurs ayant terminé la rencontre, sur la ligne des 22 m face aux poteaux. Si égalité à l'issue des 5 premiers tirs au but, poursuite des tirs avec de nouveaux joueurs ayant terminé la rencontre et règle de la mort subite.
- **Basketball**, autant de prolongations de 5' qu'il est nécessaire **pour départager les équipes.**

Décompte des points pour établir le classement

Basket /Volley Match gagné = 2 points
 Match perdu = 1 point

Hand/Rugby Match gagné = 3 points
 Match nul = 2 points
 Match perdu = 1 point

Football	Match gagné =	4 points
	Match nul =	2 points
	Match perdu =	1 point

En cas d'égalité à la fin d'une poule, les équipes seront départagées par la prise en compte successive des facteurs suivants :

BASKETBALL :

Si deux équipes sont concernées :

- L'équipe gagnante sera déterminée par le(s) résultat(s) de la (ou des) rencontre(s) les ayant opposées.

Si plus de deux équipes sont concernées :

1. Un second classement sera établi en tenant compte uniquement des équipes à égalité
2. S'il y a encore égalité, les équipes seront classées selon leur goal-average (par division), en tenant compte seulement des résultats des rencontres des équipes concernées
3. S'il y a encore égalité, le classement sera fait par goal-average général

FOOTBALL :

Quel que soit le nombre d'équipes concernées :

- 1 – Classement particulier des équipes concernées
- 2 – Différence de buts relative aux matchs opposant les ex-æquo
- 3 – Différence de buts sur l'ensemble des matchs de la poule
- 4 – Meilleure attaque ; meilleure défense
- 5 – Prise en compte des tirs au but.

HANDBALL :

Quel que soit le nombre d'équipes concernées :

- 1 – Différence des buts marqués et des buts encaissés entre les équipes concernées
- 2 – Différence des buts marqués et des buts encaissés sur l'ensemble de la compétition
- 3 – Le plus grand nombre de buts marqués dans les rencontres entre les équipes concernées
- 4 – Le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de la compétition
- 5 – Nombre d'exclusions définitives, puis temporaires
- 6 – Tirage au sort

RUGBY :

Quel que soit le nombre d'équipes concernées :

- 1- Nombre d'essais marqués lors de la ou les rencontres les ayant opposées
- 2- La différence entre les essais marqués et encaissés lors de la ou les rencontres les ayant opposées
- 3- La différence de points marqués et encaissés lors de la ou les rencontres les ayant opposées
- 4- Le nombre de cartons rouges reçus par l'équipe sur l'ensemble des matchs de la poule puis le nombre de cartons jaunes reçus par l'équipe
- 5- En cas d'égalité parfaite un tirage au sort sera effectué par la Conférence.

VOLLEYBALL :

Si deux équipes sont concernées :

- L'équipe gagnante sera déterminée par le(s) résultat(s) de la (ou des) rencontre(s) les ayant opposées

Si plus de deux équipes sont concernées :

- 1 – Un second classement sera établi ne tenant compte que des résultats entre ces mêmes équipes : classement particulier, set-average, point-average (calcul au quotient).
- 2 – si l'égalité persiste entre deux équipes, elles seront départagées au set-average puis au point-average du classement initial.

En sport individuel, les inscriptions doivent se faire sur le site de la nationale pour prétendre à toute participation en conférence.

Réserves et Réclamations : (Se référer au Règlement Général du guide national)

Les réserves et les réclamations doivent être inscrites sur la feuille de match. **Elles doivent être confirmées sous 24 heures par e-mail.**

Pour tout point litigieux (règlement, etc.) et en l'absence de règles spécifiques, il sera d'abord fait référence au guide sportif 2017-2018 de la FF Sport U. En cas de problème disciplinaire, l'instruction du dossier incombe au Directeur Régional du CR Sport U dont dépend l'étudiant(e) concerné(e).

Les autres CRSU devront être consultés en amont et informés des éventuelles sanctions. Pour toute autre réclamation : une demande de l'A.S. doit être transmise à tous les CRSU (Caen, Orléans-Tours, Nantes, Rennes et Rouen) via son CRSU. La dite réclamation sera traitée par les 5 CRSU.

Commission "litiges et sanctions" : Elle sera composée des Directeurs(trice) des cinq CRSU.